

Règlement du Jeu-concours

«Grand jeu concours photo bébé de Noël»

ARTICLE 1 - DEFINITION

La société SAS BBCHOO, 11 rue de Grammont, 33800 BORDEAUX, organise du 27 novembre 2015 au 18 décembre 2015 inclus un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, appelé «Grand jeu concours photo bébé de Noël» diffusé sur le site bbchoo.com.

ARTICLE 2 – PERSONNES POUVANT S'INSCRIRE

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la France métropolitaine (Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail). Sont exclus du jeu-concours le personnel de la société organisatrice et les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours de même que leur famille, ascendants et descendants en ligne directe. Seules les participations par voie d'Internet seront validées.

ARTICLE 3 – DATES

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible exclusivement sur réseau internet. Le jeu sera accessible depuis le site www.bbchoo.com.

Le jeu-concours débute le 27 novembre 2015 à 14h30 et prend fin le 18 décembre 2015 à minuit inclus, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une fois connecté sur la page web dudit jeu-concours, le participant s'enregistre en remplissant le formulaire d'inscription proposé sur le site puis valide son formulaire à l'adresse Internet du site, ensuite, il lui suffit de télécharger la photo de son bébé. Attention, seuls les bébés dont les parents ont donné le prénom et la date de naissance sont éligibles.

Une fois sa participation validée, l'internaute augmente ses chances au tirage au sort en partageant le jeu avec ses amis pour augmenter ses votes. Il doit participer obligatoirement avant le 18 décembre 2015 à minuit inclus - date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Attention, notre plateforme ne permet qu'un vote par personne.

Il appartient aux Participants de s'assurer que la diffusion de leurs photos dans le cadre du Concours ne constitue pas :

a- une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers pour lesquels ils ne disposent pas des autorisations nécessaires des tiers ou de sociétés de gestion collective, titulaires de droits sur ceux-ci. En mettant en ligne et en mettant à la disposition des autres utilisateurs leurs photos sur le site BBchoo, ils garantissent qu'ils détiennent tous les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants-droit concernés et qu'ils se sont acquittés de tous les droits et paiements dus au titre des présentes aux sociétés de gestion collective;

b- une atteinte aux personnes et au respect de la vie privée : le Participant s'engage à obtenir de toute personne figurant dans sa photo les autorisations nécessaires à la reproduction et la

représentation de son image dans le cadre du présent concours.

c- une atteinte à l'ordre public et aux bonnes moeurs : il appartient au Participant de conserver une certaine éthique quant aux photos et/ou commentaires mis en ligne et, notamment, de s'abstenir de diffuser tout contenu à caractère violent ou pornographique ou portant atteinte à la réputation ou à la vie privée de la personne.

Seront donc notamment refusées toutes photos :

- Qui ne respectent pas les lois en vigueur et contraire à l'ordre public et moral
- Qui ne respectent pas l'enfant : maquillage outrancier, poses suggestives etc...
- Qui présentent un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une oeuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc.

La validation d'une photo est d'au maximum 48h. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout contenu publié par un membre.

Le participant atteste avoir obtenu préalablement à la reproduction et à la représentation de la photo, l'autorisation écrite des 2 parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux. Si l'un des parents ou tuteurs légaux ne souhaite pas que son enfant figure sur BBchoo, il peut demander à ce qu'il soit retiré du Concours sous 72h.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation. Une seule participation par personne et par foyer est prise en compte (même nom, prénom, même adresse postale).

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les internautes auront la possibilité de voter pour le ou les Participants de leur choix. Les Participants qui auront obtenu le maximum de votes seront considérés comme les finalistes du concours.

Les 10 photos qui obtiendront le plus de votes seront désignées comme finalistes.

Parmi les finalistes, l'équipe de rédaction BBchoo élira les 3 plus beaux bébés, qui seront classés dans l'ordre : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Les 10 finalistes seront mis en ligne sur la page dédiée « Les Gagnants » sur le mag de BBchoo dès la fin du Concours.

ARTICLE 6 – DOTATION DU JEU

Lots à remporter par les finalistes :

- **Les finalistes classés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place remportent chacun :**
 - Une toile personnalisée Madame Pop and Kids d'une valeur de 39.90€
 - Une boule de Noël de la marque Sophie la girafe d'une valeur de 4.99€

- **Le vainqueur du concours remporte :**
 - Un shooting photo offert par « Le Petit Chaperon Rose » d'une valeur de 280.00€
 - Un porte-bébé ONE de la marque BabyBjörn d'une valeur de 154.90€
 - Une Table aventure Océan de la marque Hape d'une valeur de 99.99€
 - Une robe de maternité à pois de la marque Séraphine d'une valeur de 79.00€
 - Un sac à langer de portage de la marque Claessens'Kids d'une valeur de 69.90€
 - Une veilleuse connectée de la marque Bkids d'une valeur de 49.99€
 - Une toile personnalisée 20x30cm Madame Pop and Kids d'une valeur de 39.90€
 - Un jeu Poli Cubi de la marque HopToys d'une valeur de 36.90€
 - Une Cacabane de la marque Pirouette Cacahouète d'une valeur de 36.00€
 - Un jeu Puzzli de la marque Ravensburger d'une valeur de 35.00
 - Un jeu Devine et découvre avec Winnie de la marque Tomy d'une valeur de 29.99€
 - Une peluche Prof Bunny de la marque Lamaze d'une valeur de 27.99€
 - Une Famille lapin de la marque Sylvanian Families d'une valeur de 24.99€
 - Un ballon explorateur de la marque Tomy d'une valeur de 24.99€
 - Un jeu pyramide d'animaux de la marque Haba d'une valeur de 24.00€
 - Un set cadeau de la marque Difrax d'une valeur de 19.99€
 - Un jeu Supers de l'espace de la marque Pirouette Cacahouète d'une valeur de 9.90€
 - Une boule de Noël de la marque Sophie la girafe d'une valeur de 4.99€

- **Le 2^{ème} du concours remporte :**
 - Une Table aventure Océan de la marque Hape d'une valeur de 99.99€
 - Une veilleuse Kid'Sleep Hello Kitty de la marque Claessens'Kids d'une valeur de 64.90€
 - Une robe de grossesse galbante noire de la marque Séraphine d'une valeur de 49.00€
 - Une lanterne grise de la marque Claessens'Kids d'une valeur de 41.90€
 - Une toile personnalisée 20x30cm Madame Pop and Kids d'une valeur de 39.90€
 - Un set Stick & Color de la marque Giotto d'une valeur de 32.85€
 - Un jouet Flip Flap le messager de la marque Lamaze d'une valeur de 29.99€
 - Un jeu Squigs 24 pièces de la marque HopToys d'une valeur de 29.90€
 - Un jeu Ville magnétique de la marque Haba d'une valeur de 23.90€
 - Un Elephant orchestre 6 en 1 de la marque Tomy d'une valeur de 19.99€
 - Un set cadeau de la marque Difrax d'une valeur de 19.99€
 - Un jeu Memos Rigolos de la marque Pirouette Cacahouète d'une valeur de 16.90€
 - Un mini Doudou Lapin de la marque Doudou et Compagnie d'une valeur de 10.90€
 - Une boule de Noël de la marque Sophie la girafe d'une valeur de 4.99€

- **Le 3^{ème} du concours remporte :**
 - Une Table aventure Océan de la marque Hape d'une valeur de 99.99€
 - Une veilleuse Kid'Sleep Classic de la marque Claessens'Kids d'une valeur de 61.90€
 - Une lanterne fuchsia de la marque Claessens'Kids d'une valeur de 41.90€
 - Une toile personnalisée 20x30cm Madame Pop and Kids d'une valeur de 39.90€
 - Un soin Coach fermé de la marque Omum d'une valeur de 34.90€
 - Un jeu La fabrique à glaces de la marque Tomy d'une valeur de 27.99€
 - Un set cadeau de la marque Difrax d'une valeur de 19.99€
 - Un jouet En route les amis avec Winnie de la marque Tomy d'une valeur de 19.99€
 - Un jeu Supers de l'espace de la marque Pirouette Cacahouète d'une valeur de 9.90€
 - Une boule de Noël de la marque Sophie la girafe d'une valeur de 4.99€

Les gagnants ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services.

Chaque gagnant accepte que ses nom et prénom ainsi que son code postal soient communiqués sur le site blog.bbchoo.com sur une page présentant la liste des gagnants du jeu-concours.

ARTICLE 7 - DROIT D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque Participant au concours «Grand jeu concours photo bébé de Noël» autorise expressément que ses noms et photographies soient publiés sur le site de la Société Organisatrice BBCHOO.

En aucun cas, la responsabilité de la société Organisatrice ne pourra être engagée par un tiers dans le cas où le Participant ne posséderait pas tous les droits afférents à l'image publiée.

Chaque Participant est en mesure de se désinscrire en envoyant un email à : contact@bbchoo.com

ARTICLE 8 - REMISE DES LOTS

Les « Gagnants » seront informés par e-mail dans un délai de 96 (quatre-vingt-seize) heures à compter de la date de fin du concours.

Leur gain leur sera envoyé par courrier ou relais colis dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la réception des éléments demandés (copie d'un justificatif d'identité, adresse, numéro de téléphone, pièce d'identité du représentant légal pour les mineurs etc...), à l'adresse qui leur sera demandé. Si le gain est un produit virtuel, il sera remis par e-mail dans les mêmes délais.

Les lots sont nominatifs, ils ne pourront être attribués à aucune autre personne que les Participants. Si l'adresse postale ou électronique n'est pas valide, ou si le Participant ne fait parvenir à la Société Organisatrice les éléments demandés dans un délai de (quinze) 15 jours, son gain sera perdu. En cas de retour d'un lot avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée » ou d'un lot adressé en recommandé et non retiré par son destinataire, celui-ci ne pourra plus y prétendre sans manifestation de sa part sous (trente) 30 jours calendaires.

Le Participant sélectionné comme "Gagnant" devra faire parvenir à la Société Organisatrice les éléments suivants :

1. Copie de la carte d'identité nationale, du passeport, ou du titre de séjour du Participant
2. Copie de la carte d'identité nationale du parent ou représentant légal si le Participant est mineur

Si les informations présentes sur ces justificatifs ne concordent pas avec les informations indiquées sur BBCHOO, le gain sera perdu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenue lors de la livraison.

Si l'un des Participants voit son compte supprimé de par son initiative ou celle de BBCHOO, quelles qu'en soit les raisons, aucun lot ne pourra lui être remis.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu-concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter.

ARTICLE 10 – PROTECTION DU SITE WEB

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu-concours, ses résultats et l'attribution des prix. Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site www.bbchoo.com. Une copie peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante: SAS BBCHOO, jeu-concours «Grand jeu concours photo bébé de Noël», 11 rue de Grammont, 33800 BORDEAUX. Le remboursement des frais engagés pour la demande écrite du règlement de jeu-concours s'effectuera par timbre, sur la base du tarif lent en vigueur sur demande conjointe. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera effectué.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Le remboursement des frais de connexion nécessaires à la participation à ce jeu-concours peut être obtenu sur demande écrite, en précisant la date de connexion, sur la base d'un forfait de 2 minutes de connexion, appel local en heures pleines.

Le timbre de demande de remboursement sera également remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur. Une seule demande de remboursement par foyer sera effectué (même nom, même adresse).

Cette demande de remboursement doit être faite à l'adresse suivante : SAS BBCHOO, jeu-concours «Grand jeu concours photo bébé de Noël», 11 rue de Grammont, 33800 BORDEAUX et doit être accompagné d'un RIB ou d'un IBAN.

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu-concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu-concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Par les présentes, les participants acceptent de s'inscrire à la newsletter de BBCHOO et sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice avec l'accord express préalable et par écrit de SAS

BBCHOO. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à SAS BBCHOO, jeu-concours «Gagnez un mois de couches», 11 rue de Grammont, 33800 BORDEAUX.

ARTICLE 14 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (logos, code source, graphismes etc...) composant ce Jeu ainsi que le site BBCHOO sont strictement interdites. Toutes les marques, simples, figuratives, semi-figuratives, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit, dessins déposés par leur propriétaire respectif. Toute exploitation de ces éléments, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles protectrices de la propriété intellectuelle.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier le présent règlement sous réserve d'en informer les Participants par voie d'annonce sur le site. Ces modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement. Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite, accompagnée d'une enveloppe préparée pour la réponse, à l'adresse énoncée à l'article 12. Le remboursement des frais d'affranchissement se fera sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE ET LITIGE

Le présent concours est régi par le droit français. Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement, sera tranché souverainement, sans recours possible, par la Société Organisatrice.